



**RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS
RÉGIONALES 2012/2013
DE LA
LIGUE P.A.C.A DE TENNIS DE TABLE**

Responsable Commission Sportive P.A.C.A : Damien GUILLERMOU

sportive@tennisdetablepaca.fr

06 19 90 49 21

Responsable Challenge Bernard JEU P.A.C.A : Louis BELLINI

louis.bellini@tennisdetablepaca.fr

06 65 61 10 70

CHALLENGE NATIONAL Bernard JEU

NIVEAU RÉGIONAL PACA

Article 1 – Conditions de participation

Il s'agit d'une compétition par équipes. Chaque équipe est composée de cinq joueurs et cinq joueuses : Un benjamin, un minime, un cadet, un junior et un senior. **Les équipes peuvent être incomplètes : La ligue PACA autorise un minimum de 5 catégories par équipe avec une féminine obligatoire, mais ces équipes ne pourront en aucun cas disputer l'échelon national.**

Article 2 – Catégories

Un seul joueur (ou joueuse) peut participer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne. Une équipe ne peut comporter que deux mutés et deux étrangers.

Article 3 – Échelon Régional

Chaque club peut engager une ou plusieurs équipes qui doivent être composées selon les articles 1 et 2 ci-dessus.

L'échelon régional est qualificatif pour l'échelon national, à condition d'avoir au minimum 5 catégories de représentées).

L'échelon national aura lieu les samedi 15 et dimanche 16 juin 2013 à St EGREVE 38.

Article 4 – Échelon National

24 équipes qualifiées :

- 1 par ligue
- Plus un quota fixé par la commission sportive fédérale selon le nombre d'équipes ayant participé dans chaque ligue.

Article 5 – Déroulement de la compétition

Les rencontres se disputent au meilleur des cinq manches.

Les clubs qui engagent une (ou plusieurs) équipe(s) doivent, au moment de l'engagement, donner la composition de (ou des équipes) pour les catégories représentées avec le classement de chaque joueur et joueuse suivant le dernier classement officiel paru.

Le tirage au sort doit être effectué en tenant compte du classement des joueurs et joueuses.

Les dix tableaux (1 par catégorie) sont organisés par poules de 6 au maximum suivant le nombre d'équipes engagées.

Un classement intégral sera fait de la manière suivante : 3^{ème} contre 3^{ème}, 4^{ème} contre 4^{ème}, etc.... Les premiers joueront contre les seconds, puis les vainqueurs entre eux (de même pour les perdants).

Chaque équipe comptabilise les points de ses joueurs en fonction des résultats individuels.

Un classement des équipes est effectué suivant le barème ci-après :

TABLEAU D'ATTRIBUTION DES POINTS

Nbre participants	Classement																		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17-20	21-24	
1	7																		
2	7	4																	
3	7	5	3																
4	7	5	3	1															
5	7	6	4	2	1														
6	7	6	4	3	2	1													
7	7	6	5	4	3	2	1												
8	7	6	5	4	3	2	1	1											
9	7	6	5	4	3	2	2	1	1										
10	7	6	5	4	3	3	2	2	1	1									
11	7	6	5	4	3	3	2	2	1	1	1								
12	7	6	5	4	3	3	2	2	1	1	1	1							
13	7	6	5	4	3	3	3	3	2	2	1	1	1						
14	7	6	5	4	3	3	3	3	2	2	2	1	1	1					
15	7	6	5	4	3	3	3	3	2	2	2	2	1	1	1				
16	7	6	5	4	3	3	3	3	2	2	2	2	1	1	1	1			
17 à 20	7	6	5	5	4	4	4	4	3	3	3	3	2	2	2	2	1		
21 à 24	7	6	5	5	4	4	4	4	3	3	3	3	2	2	2	2	1	1	

A l'échelon régional, la cotation pour les troisièmes de poule est la suivante : un point de moins que le premier tour du tableau final.

Plus un bonus de trois points par équipe complète.

Le classement se fait par ordre décroissant des points.

En cas d'égalité de points, la priorité est donnée à l'équipe ayant le plus de joueurs présents.

En cas d'égalité persistante, équipe ayant le plus grand nombre de meilleure place, puis le plus grand nombre de 2^{ème} place et ainsi de suite.

En cas d'égalité persistante, équipe ayant le(la) joueur(euse) le(la) plus jeune.

Article 6 – Droits d'engagements

Le droit d'engagement est de :

- ☛ 15.00 € par équipe engagée